

Schémas de raccordement MT

Annexe aux conditions particulières relatives au raccordement en moyenne tension (Schémas racc MT)

Romande Energie SA

Préambule	3
Schémas de raccordement MT	3
Tableau synoptique	3
Bancs séparés	4
Schéma S1-01 Bancs séparés / en zone à bâtir / en antenne	4
Schéma S1-02 Bancs séparés / en zone à bâtir / en boucle	5
Schéma S1-11 Bancs séparés / hors zone à bâtir / en antenne	6
Schéma S1-12 Bancs séparés / hors zone à bâtir / en boucle	7
Bancs collés	8
Schéma C1-01 Bancs collés / en zone à bâtir / en antenne	8
Schéma C1-02 Bancs collés / en zone à bâtir / en boucle	9
Schéma C1-11 Bancs collés / hors zone à bâtir / en antenne	10
Schéma C1-12 Bancs collés / hors zone à bâtir / en boucle	11

Préambule

Le présent document mentionne les principaux schémas de principe de raccordement MT pour des cellules collées ou séparées dans des zones à bâtir ou en hors zone à bâtir en référence aux articles 5.2.1 et 5.2.2 des CP-MT. De plus, il indique le type de raccordement, à savoir soit en antenne ou soit en boucle.

En fonction des besoins du client, la cellule de ce dernier peut avoir un nombre différent de départs, c'est pourquoi, par mesure de simplification, cette partie est dessinée en un seul bloc dans les schémas de raccordement MT ci-après. Ces derniers indiquent également d'office un sectionneur dans le départ du GRD en direction de la cellule du client, en amont du point de fourniture. En fonction de la configuration du banc du client, le GRD peut décider d'installer un autre organe de coupure (disjoncteur) pour protéger son réseau de distribution selon l'article 6.2 des CP-MT.

Les schémas annexés ne concernent pas les raccordements MT liés à la production, ces derniers sont régis par la directive ECom 08/2025.

Schémas de raccordement MT

Tableau synoptique

Type	En zone à bâtir		En hors zone à bâtir	
Bancs séparés	En antenne	S1-01	En antenne	S1-11
	En boucle	S1-02	En boucle	S1-12
Bancs collés	En antenne	C1-01	En antenne	C1-11
	En boucle	C1-02	En boucle	C1-12



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

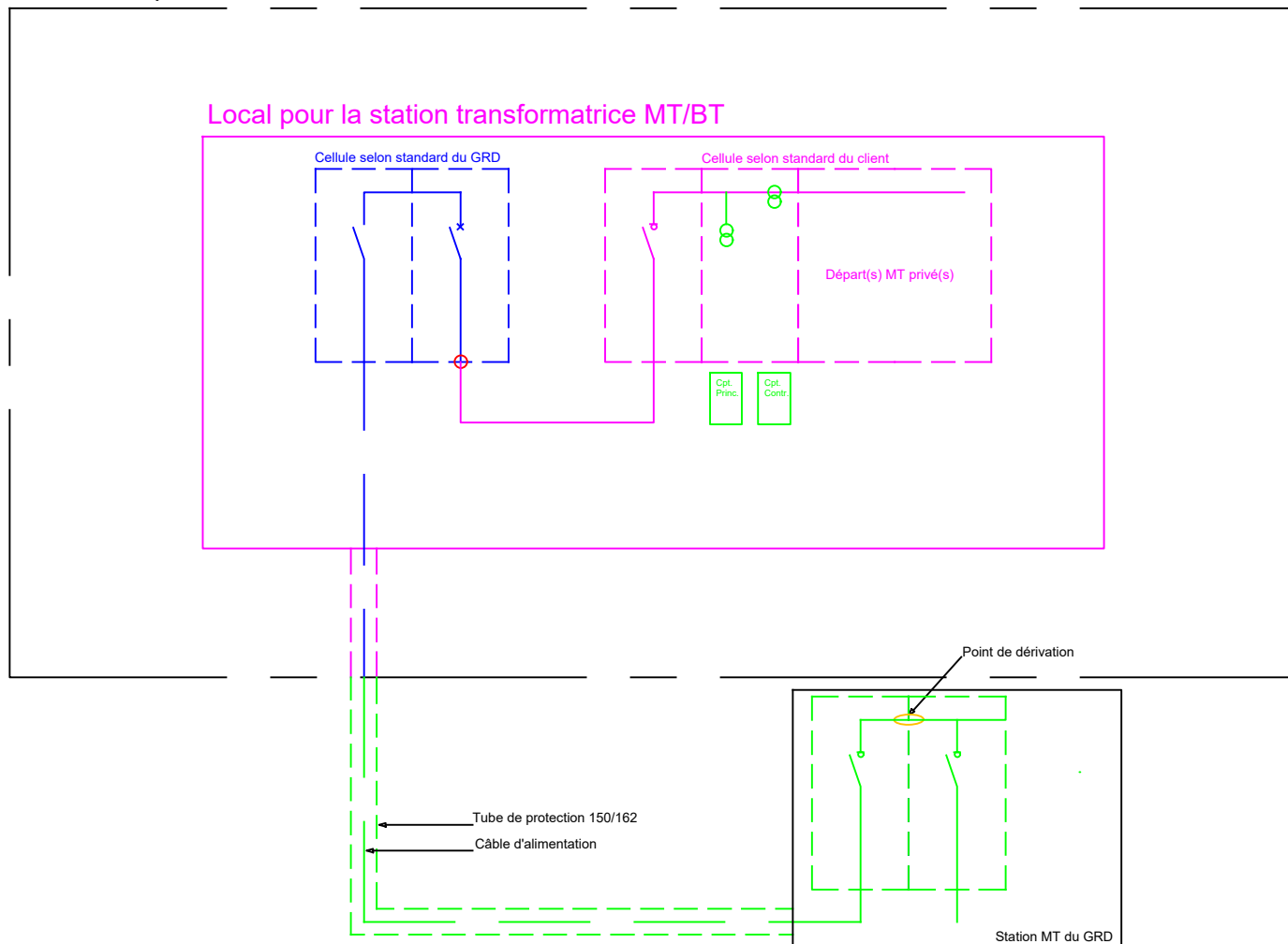
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs séparés / en zone à bâtir / en antenne

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe S1-01		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

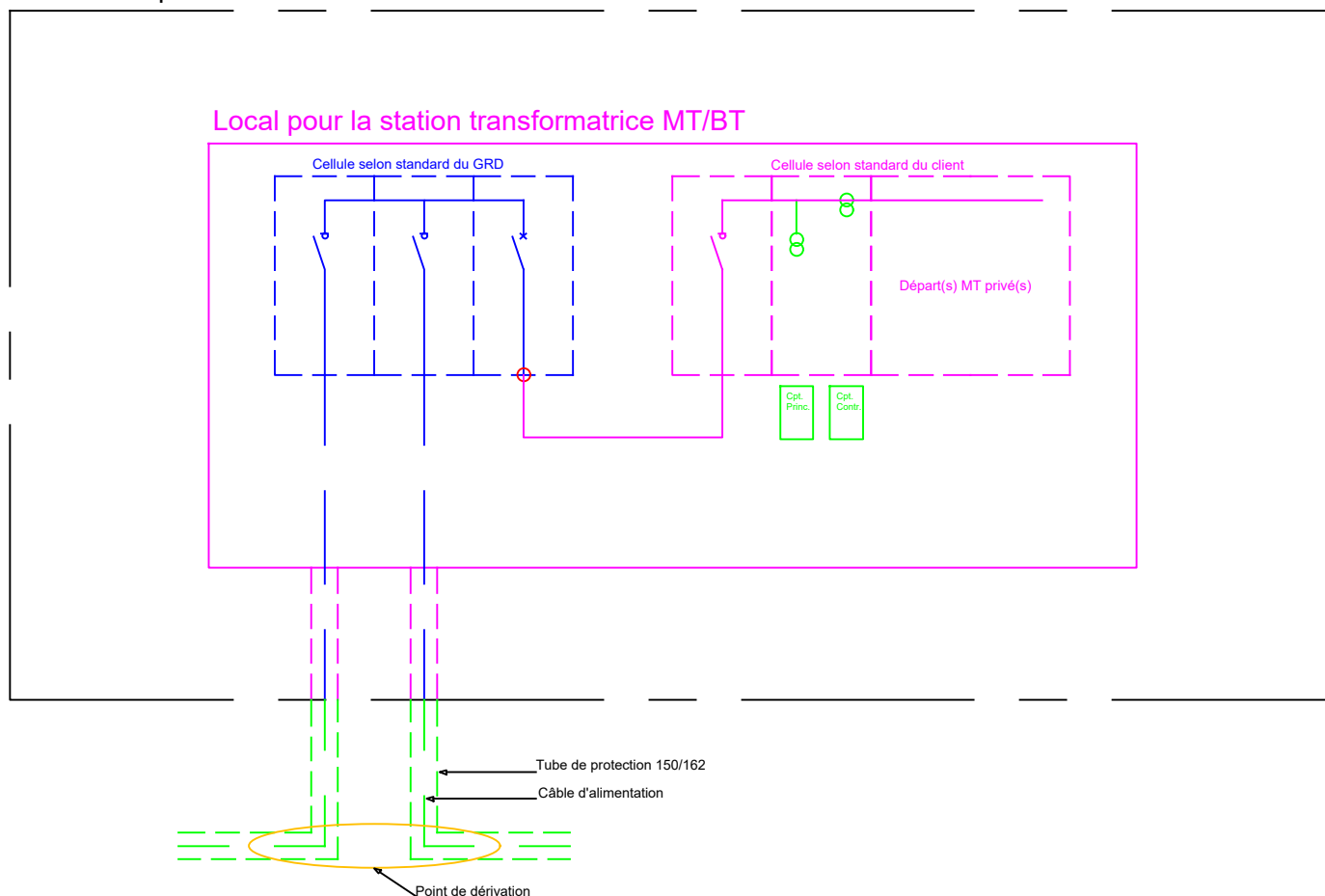
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs séparés / en zone à bâtir / en boucle

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe S1-02		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

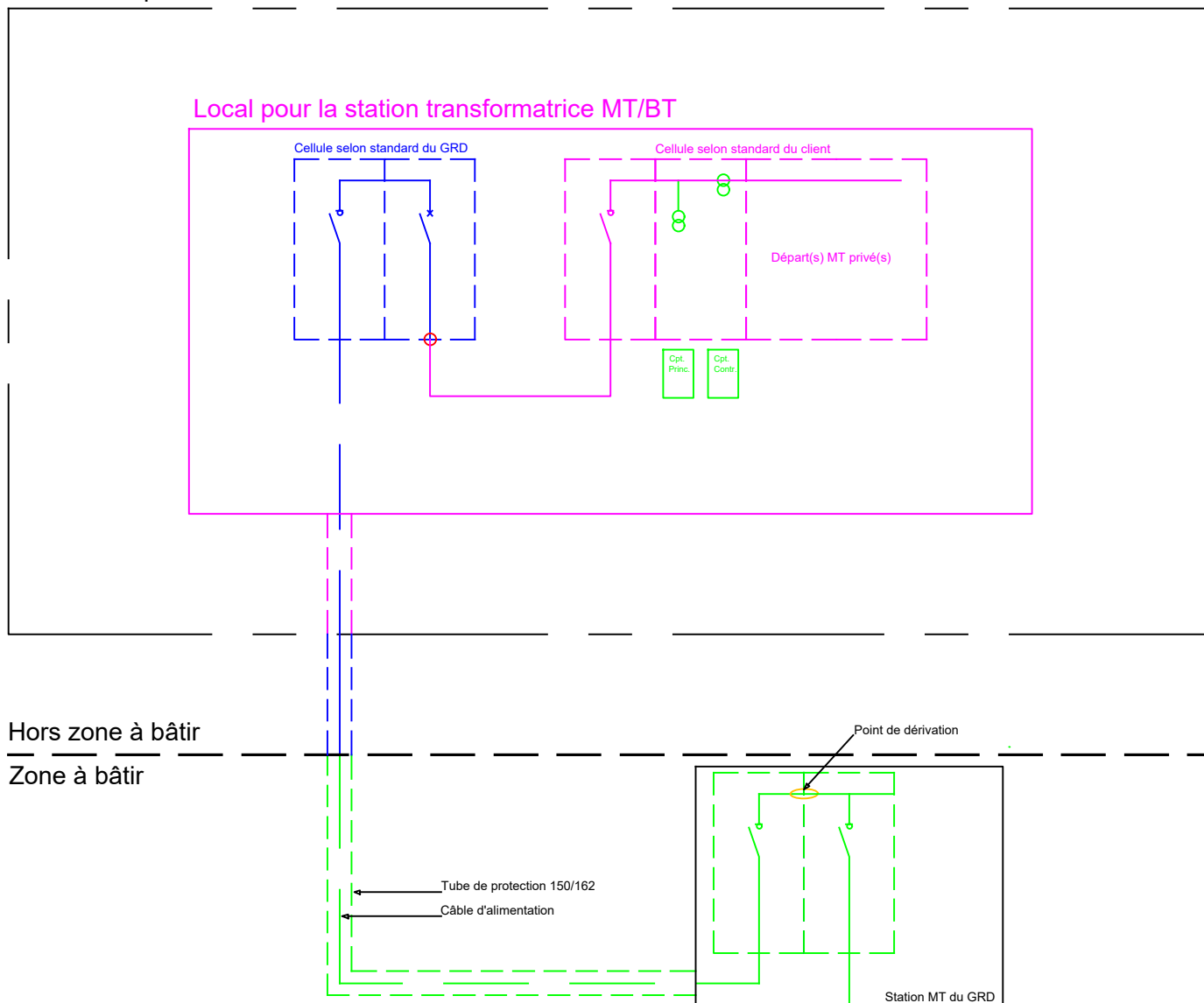
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs séparés / hors zone à bâtir / en antenne

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe S1-11		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

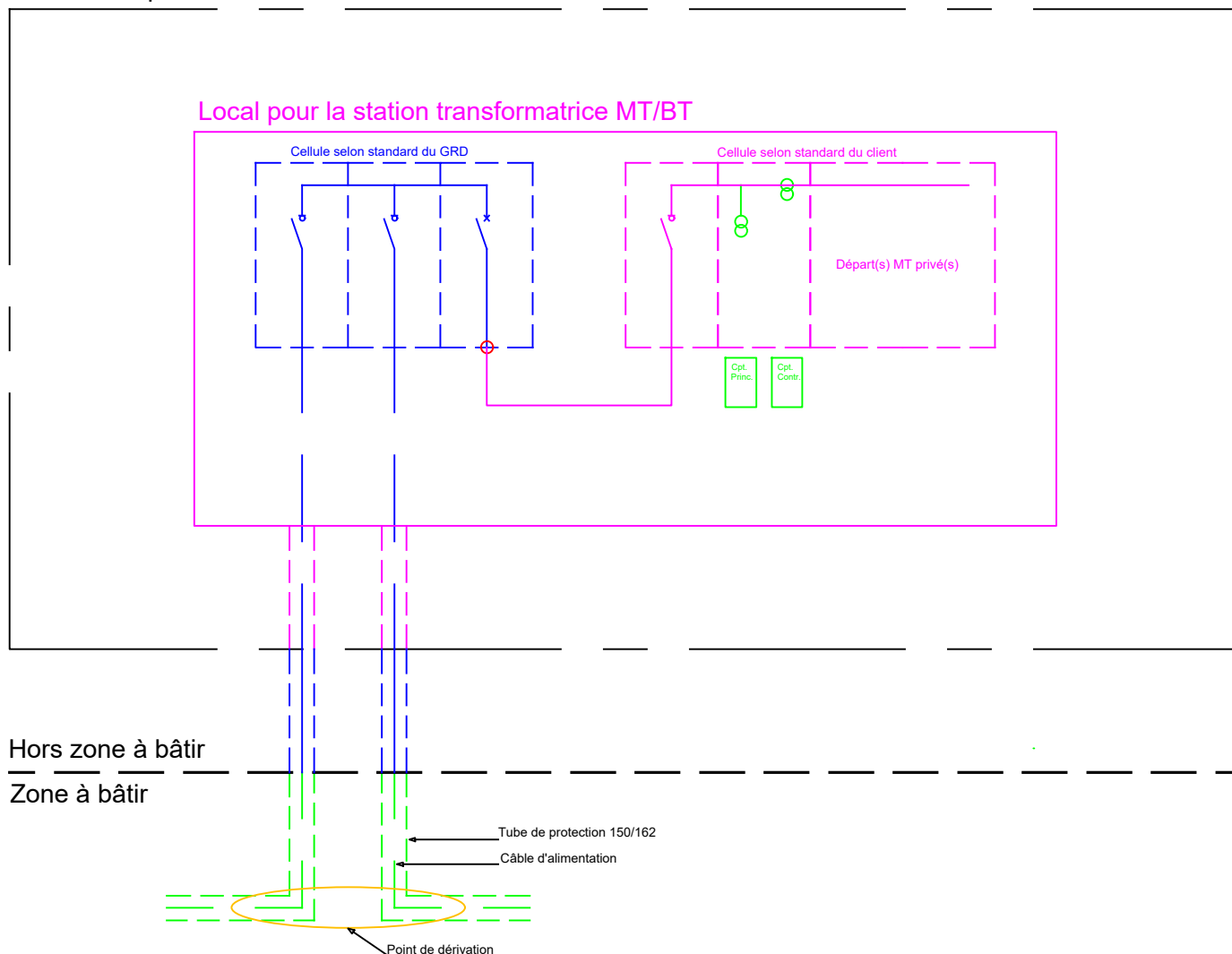
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs séparés / hors zone à bâtir / en boucle

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié		
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe S1-12		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

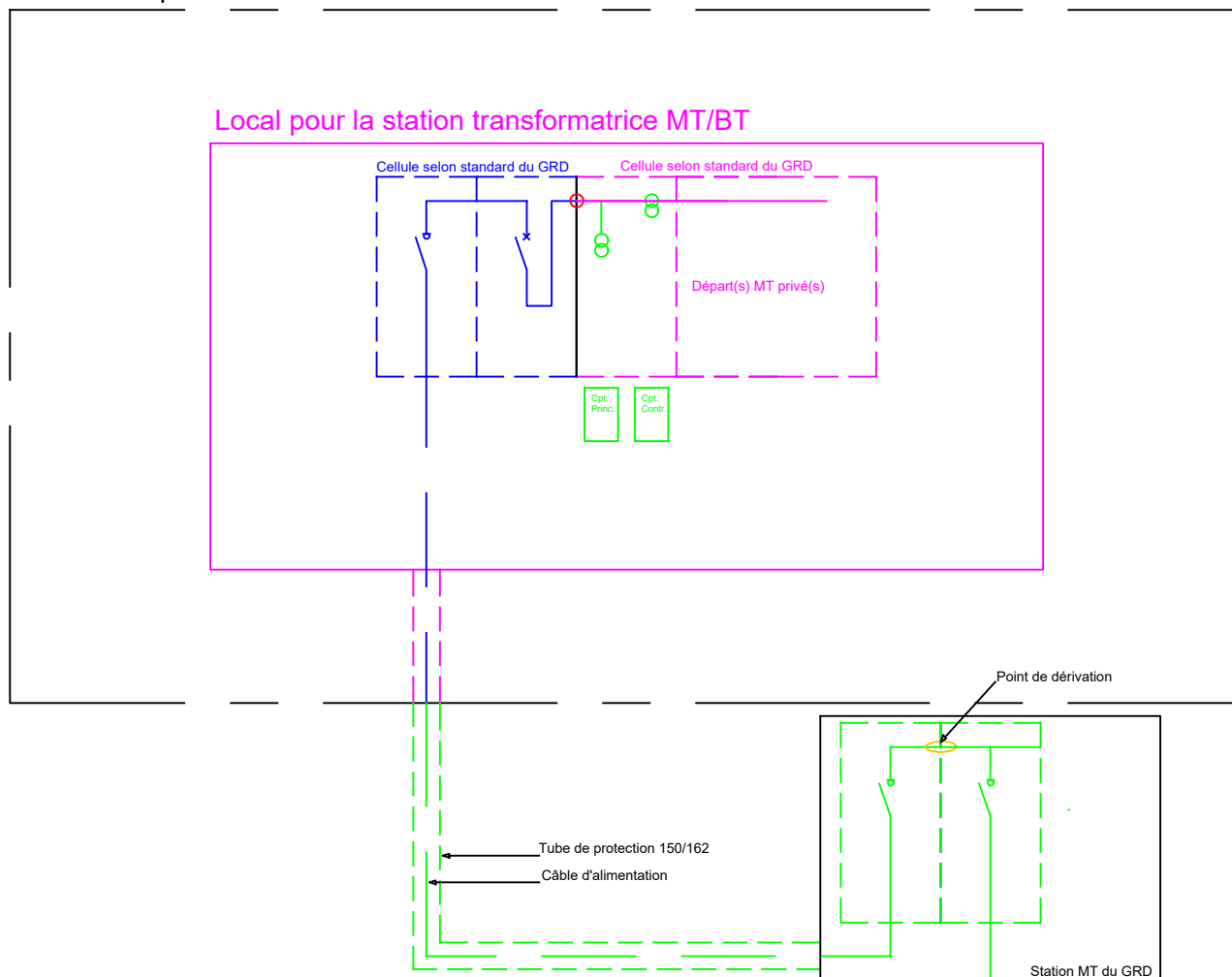
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs collés / en zone à bâtir / en antenne

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe C1-01		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

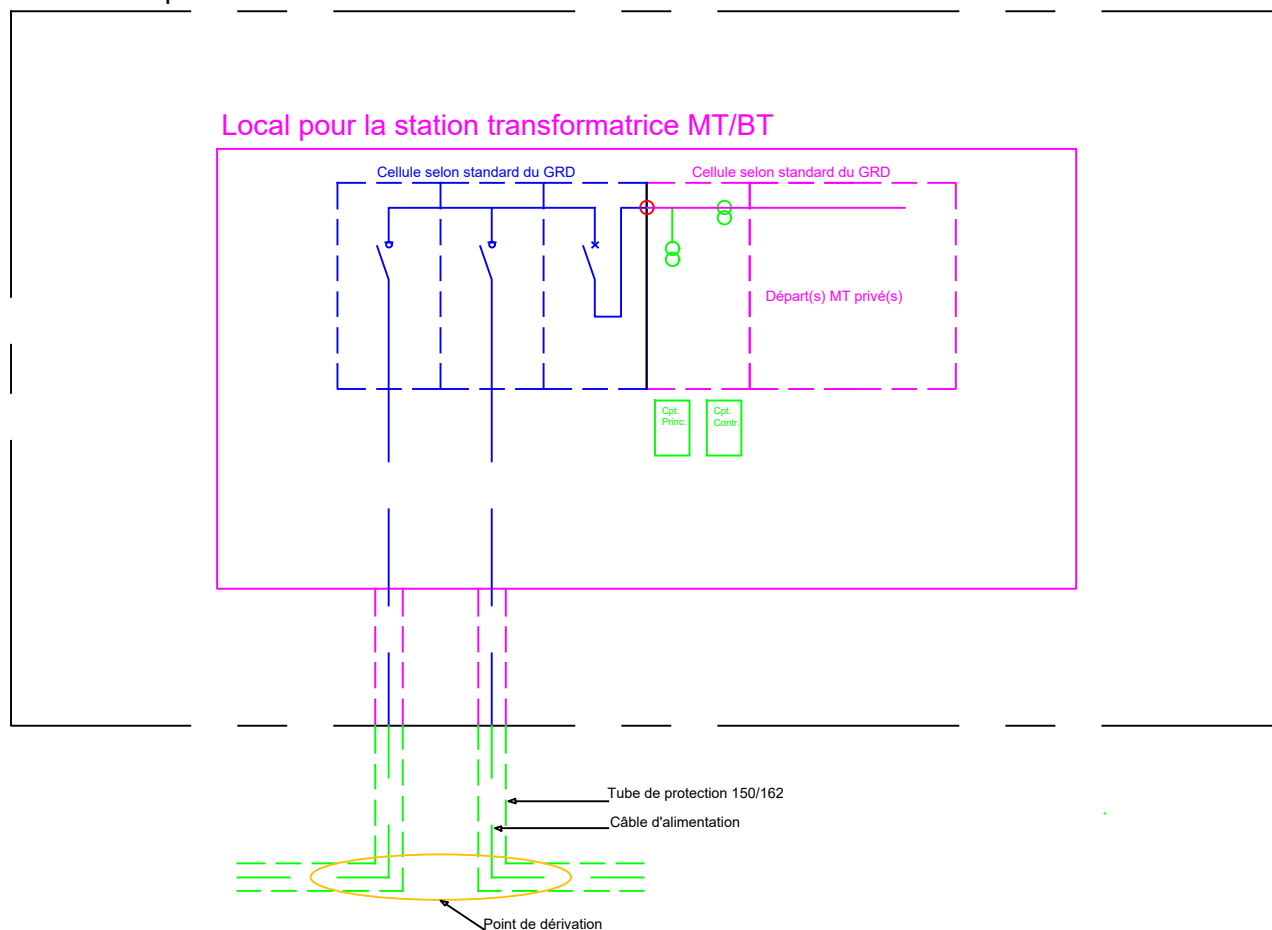
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs collés / en zone à bâtir / en boucle

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe C1-02		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- /— Cellule Sectionneur de charge
- /— Cellule Sectionneur de charge à fusible
- /— Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

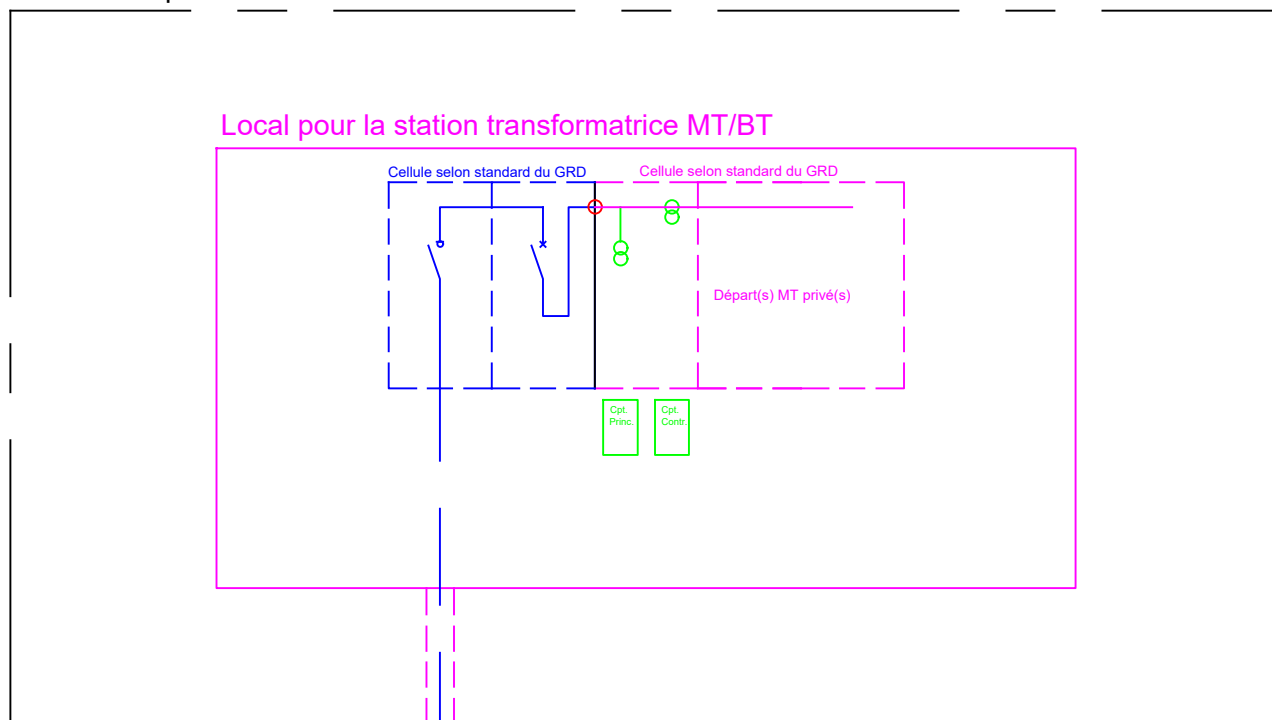
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs collés / hors zone à bâtir / en antenne

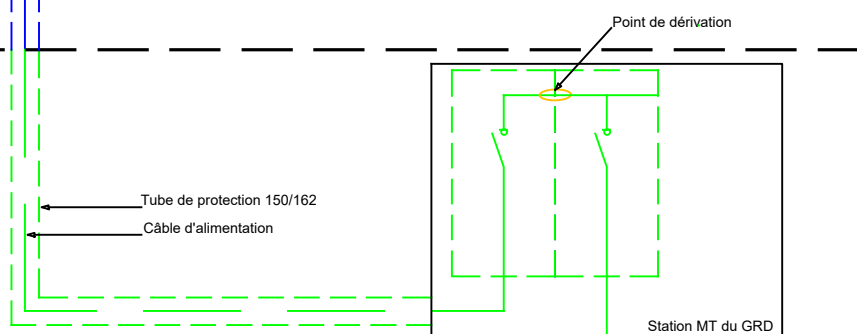
Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe C1-11		

Limite de la parcelle du client



Hors zone à bâtir

Zone à bâtir



Légendes

- Cellule Sectionneur de charge
- Cellule Sectionneur de charge à fusible
- Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client



Rue de Lausanne 53
1110 MORGES 1
Tél. (021) 802 91 11

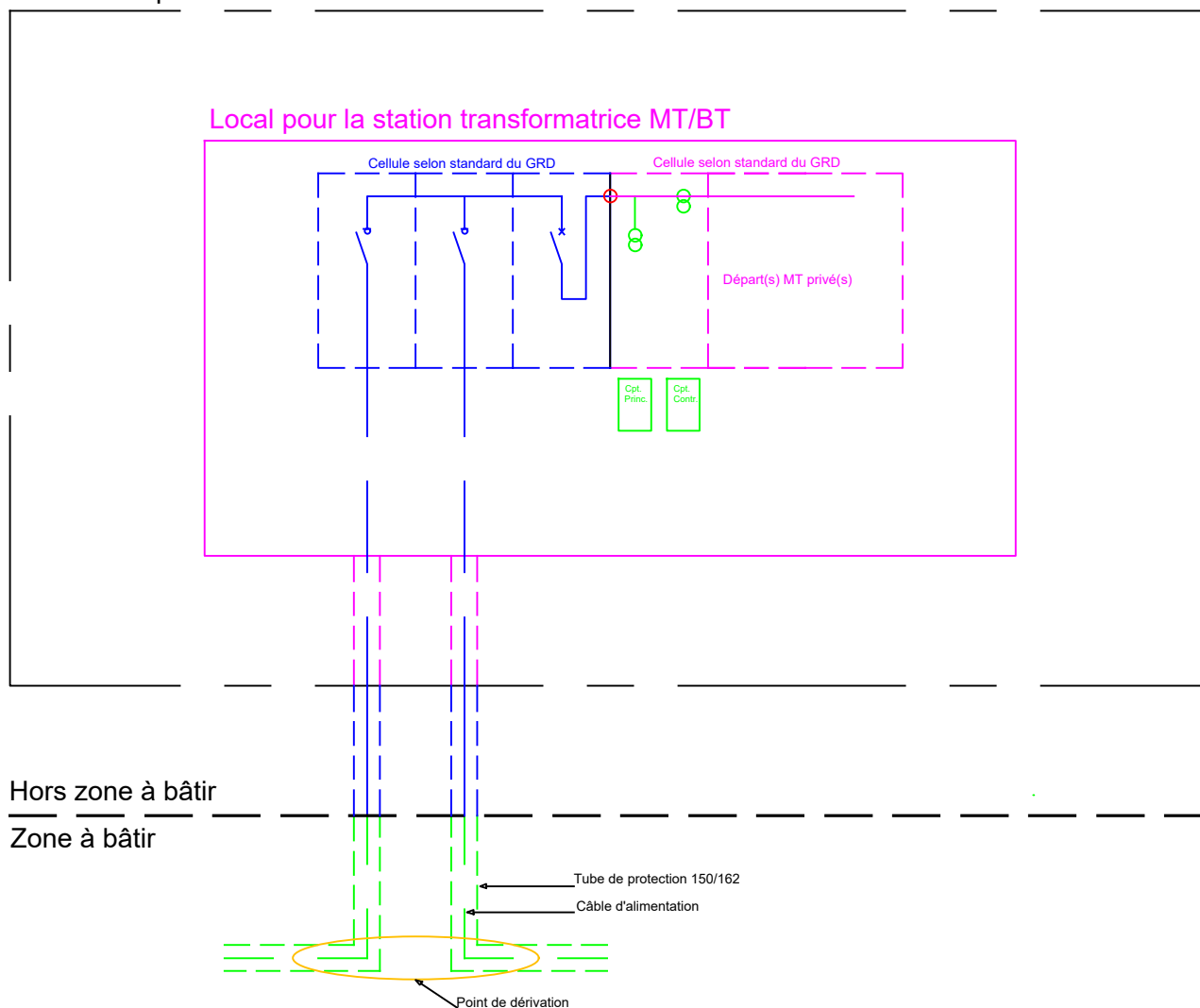
Schéma de raccordement MT

Conditions particulières - moyenne tension (MT)

Bancs collés / hors zone à bâtir / en boucle

Dessiné	17.12.2025	hgv
Modifié	25.03.2026	hgv
Modifié		
Echelle	1: --	
Annexe C1-12		

Limite de la parcelle du client



Légendes

- /— Cellule Sectionneur de charge
- /— Cellule Sectionneur de charge à fusible
- /* Cellule Sectionneur en standard ou cellule disjoncteur (en option selon article 6.2 CP-MT)
- Point de fourniture (limite de propriété)
- Point de dérivation (raccordement au réseau)
- Installation à charge du client mais propriété du GRD
- Installation à charge du GRD et propriété du GRD
- Installation à charge du client et propriété du client